



## que faire si la juge ne veut retirer ces droits alors qu'il y a d

Par **maman 11**, le **03/02/2011 à 19:46**

que faire si le juge refuse de nous donner nos droits. LE père défaillant condamné ne vient pas au médiation deux ans que l'on se déplace pour rien 100 km. Il a l'appui des services sociaux alors qu'ils nous avait agressé et le peu de fois ou il venait soit deux jours en deux ans il se fait interné alcoolique il les avait abandonné adass et il ne les prenait il fait tout pour nous nuire avec des procédures abusives casse les petits et tout à nos frais et la juge nous fait subir ce personnage ou j'ai tout perdu boulot et les petits ont assez de souffrir.

Que faire si la juge ne veut pas émettre de jugement l'on se déplace pour rien et il porte plainte contre mon époux, pour rien que faire j'ai écrit au ministère on est victime mais rien ne se fait les associations disent médiatiser les avocats nous ruinent et ne défendent pas car tout est prouvé il dit qu'on ne vient pas et preuve à l'appui tout est faux.

7 ans on est ruiné et en plus le juge le couvre et il paie meme pas de pension il gane 1800 euros il est la que pour nous salir et nous nuire il est procédurier on en a assez ! Le juge me casse ainsi que l'expert ment et tous nous disent c'est incroyable avec toutes les preuves la justice en 7 ans ne cesse ce harcèlement provoqué par celui-ci.